

## T A R I F

**TYPE A**, pour courant alternatif 110 à 220 volts.  
42 à 60 périodes.

	Changement de Prix
Récepteur et diffuseur, nu, (taxe comprise) . . . . . frs.	2083
Dispositif d'alimentation . . . . . »	1520
Lampes, dont une trigrille de puissance . . . . . »	250.50
<b>frs.</b>	<b><u>3853.50</u></b>

### TYPE B

Récepteur et Diffuseur, nu, (taxe comprise) . . . . . frs.	2083
Accumulateur Inversable 4 V. 30 Ah . . . . . »	160
Pile 118 V. 10 mA . . . . . »	110
Lampes dont une trigrille de puissance . . . . . »	250.50
<b>frs.</b>	<b><u>2603.50</u></b>

**TYPE C**, pour courant continu 110 ou 220 volts.  
(Spécifier la tension).

Récepteur et diffuseur, nu, (taxe comprise) . . . . . frs.	2083
Dispositif d'alimentation . . . . . »	950
Lampes dont une trigrille de puissance . . . . . »	250.50
<b>frs.</b>	<b><u>3283.50</u></b>

N.B. — Pour 25 à 40 périodes, prix sur demande.

**Nota :** Le type B peut utiliser une pile 90 V, avec prise à 40 V.  
Il peut également être équipé ultérieurement avec un dispositif d'alimentation des types A ou C pour remplacer l'accumulateur et la pile.

<b>Prix du dispositif type A</b> . . . . . Frs.	<b>1520</b>
» » » <b>type C</b> . . . . . »	<b>950</b>

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Prix et Paiements.** — Nos prix s'entendent pour marchandise prise nue en nos ateliers et paiement au comptant net, sans escompte.

Une ouverture de compte peut être faite à ceux de nos clients qui sont patentés, sur références d'usage.

Le règlement de nos factures se fait, dans ce cas, par traite à 30 jours fin de mois.

**Livraison.** — Nos délais de livraison sont fixés aussi exactement que possible. Un retard de livraison ne peut être invoqué comme motif de refus de la marchandise ou de retard dans les paiements.

**Expéditions.** — Sauf avis contraire de nos clients tous nos envois sont faits en G.V. port dû en Gare.

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire et les Compagnies de transport doivent être tenues comme seules responsables de toutes les avaries survenues en cours de route.

Il appartient donc au destinataire de sauvegarder ses droits en faisant, le cas échéant, les réserves d'usage sur la feuille de livraison de la Compagnie de transport.

**Garanties.** — Nos appareils sont garantis pendant un an à dater du jour de livraison, contre tout vice de fabrication ou de matière première.

Cette garantie est limitée au remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses qui nous sont retournées franco de port et d'emballage.

Les accumulateurs, piles, lampes n'étant pas fabriqués dans nos Ateliers, sont exclus de la garantie et ne pourront, en aucun cas, faire l'objet d'une demande de remplacement gratuit.

**Important.** — Nos factures sont toujours payables à Paris, nos traites ou acceptations sur une autre ville ne constituent pas une dérogation à cette clause attributive de juridiction.

En cas de contestation les tribunaux de la Seine sont seuls compétents même en cas d'appel en garantie.